

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.11.211

**Etrier Charentais :
demande de
réduction d'une
facture d'eau potable
2006**

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Véronique DAVY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET, Laurent PESLERBE

Excusé(s) représenté(s) :

ETRIER CHARENTAIS : DEMANDE DE REDUCTION D'UNE FACTURE D'EAU POTABLE 2006
--

En décembre 2006, le président de l'Etrier Charentais a signalé à la ComAGA l'importance du montant de sa facture d'eau, qui s'élevait à 19 424 € pour une consommation de 13 821 m³, soit une augmentation de 45,65% par rapport à l'année précédente. Il estimait que cette consommation avait pour origine les dysfonctionnements du système d'arrosage de la carrière de sauts d'obstacles.

Un acompte de 6 696,80 € a été payé mais l'Etrier Charentais demandait la non facturation de 5 400 €, montant correspondant à la taxe organismes publics.

Après réception d'une relance pour le paiement du solde de sa facture 2006, le président de l'Etrier Charentais a demandé, à nouveau, le 10 juin 2008, une réduction du montant de sa facture d'eau potable.

Le bureau communautaire du 18 juillet 2008 a alors proposé de réduire la facture de l'Etrier Charentais de l'ordre de 2 638,60 € HT, ce qui équivaut à réduire la consommation de 2 000 m³. (tarif 2006 : 1,3193 €/m³ HT)

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 18 juillet 2008,

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 9 septembre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 21 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER une réduction de la facture d'eau potable de l'Etrier Charentais du 4 décembre 2006 de 2 638,60 € HT, soit 2 783,72 € TTC.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe eau potable – article 673.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 novembre 2008	<u>Affiché le :</u> 19 novembre 2008